

AFFAIRE N°16 - Acquisition d'un terrain situé rond point du Jardin appartenant à M. Issop TIMOL.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain situé rond point du jardin, appartenant à M. Issop TIMOL, en vue de la constitution d'une réserve foncière.

Cet immeuble a fait l'objet d'une proposition de vente de la part de M. TIMOL pour le prix de 260 000 F.

Eu égard à sa situation, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à faire l'acquisition de ce terrain pour le prix de 260 000 F.

La dépense correspondante ainsi que les honoraires du notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente seront imputés au chapitre 901 Article 210 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE